

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES					
P	VP W.	SG	Greffé	RHF	Sec P
Date arrivée : 10 DEC. 2021					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Charge COM	Chargé mission	Sec PS

A 211587

3 décembre 2021

Jean MICHEL  
Lieu-dit Chantagré  
63700 Lapeyrouse

Madame la Présidente  
Chambre Régionale des Comptes  
124 Boulevard Vivier Merle  
CS 23624  
69503 LYON Cedex 3

Objet : Courrier suite à la réception du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

Je vous prie de trouver ci-joint copie du courrier remis à la Chambre Régionale des Comptes dont vous avez pu prendre connaissance et dont des éléments n'ont pas été retenus dans le rapport définitif que vous m'avez fait parvenir.

Vous trouverez ci-dessous les observations faites à la lecture du rapport définitif :

Les observations d'ordre général sont les suivantes : Il est constant que les deux premiers Présidents de la Semerap ne contrôlaient rien de la Société, entière confiance était faite à la Direction Générale à savoir le Directeur et le Secrétaire Général. Si dans un premier temps je n'ai pas pu m'intéresser en détail à la gestion de l'entreprise étant député en même temps de 1997 jusqu'en 2012, dès mon retour et suite à la maladie de M Baley (Directeur de 2010 à 2015), j'étais dans l'obligation à partir de 2014, et jusqu'après son décès, d'intervenir directement dans la gestion et notamment le choix du nouveau directeur qui s'est fait en juillet 2016 (le premier candidat retenu n'ayant pas donné suite, nous nous sommes rabattus sur le deuxième, c'est dans ces conditions qu'a été nommé M Jautzy qui a ensuite démissionné de la société le 1 avril 2021).

Tous les comptes de la société étaient de la responsabilité de la direction qui y avait seule accès, les élus, dont moi, faisant confiance à la structure mise en place comme cela se passe habituellement je pense dans les sociétés d'économie mixte ou publique.

Suite au premier rapport de la Chambre Régionale des Comptes je devais rappeler régulièrement aux administratifs l'obligation qu'il y avait d'équilibrer les comptes de chacun des contrats notamment de l'assainissement lors de la présentation de ces derniers chaque année en assemblée générale et au conseil d'administration.

Au début des années 2000 une professionnalisation de la société a été menée avec le recrutement d'agents avec des formations techniques supérieures, de cadres techniques et administratifs. La gestion analytique des dépenses de l'entreprise a été mise en place par la Direction avec une accélération en 2013 la société se dotant d'outils informatiques adaptés et performants, outils

toujours en place aujourd'hui, et qui de ce point de vu donnent entière satisfaction pour le suivi analytique de chacun des contrats que la société a conclu (près de 300 contrats).

Concernant la mise en avant des contrats d'assainissement structurellement déficitaires, il convient d'indiquer que cela tient, pour une partie, à la répartition des frais de structure, ceux-ci étant répartis au prorata du chiffre d'affaire de chacun des contrats alors qu'ils ne constituent que l'accessoire des contrats d'eau gérés, contrats dont le montant est nettement supérieur à celui de l'assainissement. Il conviendrait que le Conseil d'Administration et l'Assemblée se prononcent sur une évolution de cette répartition, pour prendre en compte que la structure de l'entreprise (siège, services annexes) est directement liée à l'activité principale de l'entreprise à savoir l'eau potable ; le Conseil d'Administration a été interrogé à différentes reprises sur ce point sans qu'il n'ait statué définitivement.

Au-delà des conclusion de M le Rapporteur, j'ai toujours oeuvré pendant les 23 ans pendant lesquelles j'ai assuré la présidence dans l'intérêt de la Société. Celle-ci pendant cette période a évolué très favorablement avec une professionnalisation constante, ce avec la confiance des collectivités, confiance étroitement liée au travail réalisé avec pour corollaire l'augmentation de son CA. Celle-ci a abouti à la création d'un siège enfin visble au centre de son activité le tout avec un cadre agréable pour tous les agents de l'entreprise.

La Semerap était enfin reconnue au niveau du Puy de Dome et de la Région Auvergne, par la qualité de son travail et la compétence manifestée et mise en œuvre.

L'action que j'ai menée en tant que Président de la Semerap a toujours été au bénéfice de cette dernière, de ses employés, des collectivits délégataires.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean MICHEL



21 juin 2021

Jean MICHEL  
Lieu-dit Chantagré  
63700 Lapeyrouse

*Copie*

Madame la Présidente  
Chambre Régionale des Comptes  
124 Boulevard Vivier Merle  
CS 23624  
69503 LYON Cedex 3

Objet : réponse à votre courrier en date du 28 avril 2021  
Vos références : D210900

Madame la Présidente,

En réponse à votre lettre du 28/04/2021, j'ai l'honneur de vous préciser les éléments suivants :

Histoire de la structure et rappel du contexte :

La Semerap Société d'Economie mixte a été créée en 1975 par le président de Basse Limagne et de Sioule et Morge la gestion précédente mise en place ne donnant aucune satisfaction de part un laisser-aller omniprésent. En septembre 1975, le Siaep de Plaine de Riom présidé à ce moment-là par le docteur Raynaud, conseiller municipal d'Ennezat, conseiller général est venu se joindre deux autres syndicats pour la gestion de son eau, confiée par les deux premiers Syndicats à la Semerap. En effet ces trois syndicats avaient avec le Syndicat d'Issoire le même ingénieur conseil, le cabinet Thiodat. Le dernier syndicat présidé par le député Planeix devait confier la gestion du syndicat des eaux d'Issoire à la Lyonnaise des Eaux. Les trois autres confièrent leur gestion à la Semerap créée à cet effet afin qu'il n'y ait pas qu'un pôle privé dans le département du Puy de Dôme, et ce à l'instigation de la DDA de l'époque. C'est donc plus de 120 communes qui étaient gérées pour l'eau par la Semerap qui avait compétence à l'époque pour l'eau, les déchets, l'environnement au sens large du terme.

Un des premiers dirigeants de Semerap a été Simon Wendling Directeur et son Secrétaire Général Monsieur Pierre Mouton, tous les deux très compétents. Aucune difficulté n'a existé dans la gestion de la Semerap jusqu'à sa transformation en SPL au 1 janvier 2014. Les deux syndicats de Basse Limagne et de Plaine de Riom, n'ayant pas fait l'effort nécessaire de renouvellement de leur réseau se trouvaient à faire face à d'importants investissements, sans pouvoir augmenter le prix de l'eau de manière significative encadré dans le cadre du plan Barre. Ils trouvèrent la solution avec la Société SCET Environnement filiale à 100% de la

SCET, elle-même filiale à 100% de la Caisse des Dépôts et Consignations, par des actes du , au terme desquels SCET Environnement reprenait tous les investissements réalisés par les deux syndicats, s'engageaient à faire les investissements nécessaires pour une remise à niveau des réseaux et des installations, SCET Environnement confiant à la Semerap qui avait abandonné ses deux contrats de plus de trente ans, sans contrepartie financière, Semerap étant chargé de la gestion courante auprès des deux syndicats ce qu'elle faisait auparavant. Une clause particulière était toutefois insérée, comme quoi la caisse des dépôts devait rester majoritaire en toute hypothèse en nombre d'action de SCET Environnement.

La loi de 2010 créa les SPL, les Syndicats de Basse Limagne et de Plaine de Riom qui voyaient arriver la fin de leur contrat avec SCET Environnement, devenu Alteau et le Directeur de la Semerap de l'époque, M Hubert Baley étaient très inquiets dans le cadre d'appels d'offre indispensables de pouvoir confier à la Semerap leur gestion ultérieure. Il était demandé par les deux présidents qu'une solution soit prise avant les élections municipales de 2014. C'est ainsi qu'au premier janvier 2014 a été créée la Semerap SPL (Voir compte-rendus du CA).

Alteau présentait par le biais de M Abelard son Directeur Régional, les comptes rendus d'exploitation et financiers devant les deux assemblées des syndicats sous estimant volontairement les bénéfices réalisés. La Caisse des Dépôts vendit de son côté à M Darcel Président Directeur d'Aqualter 49% des actions de la Société Alteau, la caisse restant propriétaire de 51% des actions mais n'ayant plus que 49% des droits de votes, sic, en contradiction avec ce qui était convenu initialement et qui devait être respecté. Elle ne disposait donc plus du pouvoir de commander la Société Alteau, pouvoir transmis à M Darcel.

M Abelard qui avait quitté Alteau fut embauché par Semerap à la demande express des Présidents de Basse Limagne et de Plaine de Riom, après un bref passage en Corse.

La Caisse des Dépôts de son côté n'a jamais vu d'un bon œil la transformation de la Semerap en Société Publique Locale, ne pouvant plus en faire partie, celle-ci ne pouvant avoir comme actionnaire que des collectivités locales. La Caisse des Dépôts ne vota pas favorablement la création de la SPL. A partir de ce moment, les difficultés arrivèrent avec Alteau, et donc la Caisse des Dépôts qui avaient racheté les actions de sa filiale la SCET avec les siennes pour un montant total de 88 000 € environ, demandant aux acquéreurs d'acheter ces actions pour plus de 1 140 000 €.

A titre d'exemple, M Abelard s'est procuré des documents où il apparaît que la Société Alteau a distribué plus de 14 000 000 € de dividendes et ce en deux ans pour une société d'une quarantaine de salariés (75% de son chiffre d'affaire étant réalisé dans le Puy de Dôme).

M Guéret François Directeur financier de la Semerap lors d'un CA relevait qu'Alteau n'avait remis aucun justificatif de ses comptes communiqués annuellement à Semerap pour 240 000 € en 2012 (année de la décision de transformer la Semerap en SPL), plus de 500 000 € en 2013, avant de refuser enfin de payer quoi que ce soit à la Semerap. En 2014, il était dû à la Semerap plus de 1 500 000 € privant la Semerap de pouvoir payer ses salariés. La Semerap fut dans l'obligation de demander un découvert à sa banque (700 000 €) et demanda au Siaep de Sioule et Morge de différer le versement de la somme de 1 400 000 € du par la Semerap à ce syndicat.

M Baley Directeur devait décéder en octobre 2015 et M Grangeon Président du Siaep de la Basse Limagne et novembre 2015. Celui-ci s'étant aperçu tardivement de la duplicité d'Alteau et de la Caisse des Dépôts, écrivant au Président de la Semerap, « Monsieur le Président, cher

Jean », ses précédentes correspondances étaient plus que froides. Il devait souligner qu'Alteau avait gagné plus de 29 800 000 € soit une rémunération de plus de 18,3% par an. Au 30 juin 2014, Alteau devait à Semerap plus de 1 500 000 €, Semerap n'ayant pas de trésorerie était devant des difficultés insurmontables (voir CA Semerap, dixit Président de la Basse Limagne, près du dépôt de bilan). Tels sont les faits dans leur stricte vérité.

#### Evolution de la structure entre 1996 et 2019, dates des deux contrôles réalisés par la Chambre Régionale des Comptes :

En 1996, la Semerap dont j'étais Président a recruté un Directeur Financier, M Geoffroy qui deviendra Directeur de Semerap entre 2006 et 2009. Son Successeur en 2010 sera M Baley. Sous leur impulsion, un développement de l'entreprise, couplé à une réorganisation aura lieu :

Concernant l'organisation, un travail par métier (eau, assainissement, prestation) plutôt que géographique est été mis en place à partir de 2006. Ce modèle a été confirmé par les directeurs successifs avec des évolutions bien sûr.

Concernant le matériel, la Semerap s'est lancé dans une politique d'investissement sur l'outil de travail (véhicules et engins) de manière à rajeunir et à gérer le parc de manière moderne et efficace.

Concernant les outils informatiques, un bon en avant a été réalisé à partir de 2012 avec, après audit et le projet de conduite du changement menée par M Baley avec l'acquisition de deux outils informatiques majeurs pour le fonctionnement d'une structure comme la Semerap :

- Le remplacement du logiciel de facturation afin de supprimer le risque lié à la structure fragile de notre ancien développeur informatique (acquisition d'un logiciel métier du commerce), et permettant ouvrir de nouveaux modes de règlement et d'information aux abonnés, mais également la fiabilisation des reversements et du suivi des comptes client).
- La mise en place d'un logiciel métier de gestion de maintenance, gestion des achats et stock, gestions des interventions, permettant l'affectation analytique des dépenses liés aux achats, comme pour le temps des agents, celui-ci fonctionnel à partir de 2013.

Ces logiciels sont ceux toujours utilisés aujourd'hui pour la conduite de la Semerap, par qu'ils étaient et sont adaptés pour répondre notamment aux préconisations faites par vos services. Encore fallait qu'Alteau continue ses échanges habituels de données avec Semerap (ce qui n'était plus fait depuis 2012). Aucune difficulté n'existait avec les autres syndicats de la Semerap.

L'évolution de l'entreprise n'a pas débuté en 2016, date d'arrivée de M Jautzy, Directeur de l'entreprise démissionnaire en avril 2021 (page 21/62 de votre rapport).

D'autre part, concernant les ressources humaines, l'effectif a évolué avec le développement de l'entreprise (nouveaux secteurs d'intervention (assainissement collectif à Lezoux, Saint Pourçain sur Sioule, Moulins), prestations de contrôle des poteaux incendie pour les collectivités, etc..) L'effectif passant de 120 à 180 personnes entre 2000 et 2010, avec notamment l'embauche :

- De techniciens (bac +2, bac +3) de formation technique pour les métiers de l'eau (recherche de fuite, laboratoire, assainissement collectif et autonome)

- L'embauche de cadre qui n'a pas non plus débuté après 2014 (p 23/62)
- Responsable Assainissement Collectif : Mas (Master), 1998
- Responsable Exploitation puis Directeur Technique : Houssier (Ingénieur), 2001
- Responsable Juridique : Julien (Ancien avocat), 2007
- Responsable Hydraulique : Lacaze (Ingénieur) : 2007
- Responsable Communication : Bobier (2011)
- Directeur Adjoint : Abelard (2014)
- Responsable comptable : Chappuy (2014)

Comme indiqué dans le compte rendu de la cour de séan, aucune difficulté n'était constatée par les syndicats ou les abonnés, l'entreprise distribuant de l'eau, intervenant sur les réseaux pour les réparations des fuites, la réalisation de travaux, les sommes dues étant état encaissés puis reversées aux collectivités sans difficultés. Pour rappel, les difficultés rencontrées l'ont été avec la Caisse des dépôt et Alteau avec les Syndicats de la Basse Limagne et Plaine de Riom, comme par hasard.

#### Concernant la gouvernance de l'entreprise :

Monsieur Guéret Directeur jusqu'en 1994 de la Semerap a été convoqué devant le juge d'instruction pour un problème de dépôt non autorisé sur la commune de Pont du Château, il ne voulait pas être responsable étant Directeur Général. La Caisse des Dépôts fit donc une réunion pour de soustraire à cette responsabilité qui passait du Directeur Général (employé de la SCET) au Président Directeur Général Jean Chaux (voir comptes rendus du conseil d'administration).

C'est ainsi que le Président devint Président directeur Général, sans en porter le titre au départ.

Au passage en SPL en 2014, chaque commune est devenue actionnaire de l'entreprise en SPL, ces mêmes communes faisant pour la grande majorité des Syndicats d'eau directement représentés au Conseil d'administration. Sur proposition du Président Michel, les « petits porteurs » ont bénéficié de deux sièges au CA (voir nouveaux statuts).

La représentativité des petits actionnaires n'est pas idéale, la SPL s'est sur ce point conformé à la règle en vigueur, il est constant que toute réclamation faite par une commune aussi petite la prestation réalisée soit-elle était prise en compte par l'entreprise de la même manière que pour un syndicat fondateur. Ce point a été et peut toujours être confirmé pat tout intervenant.

Concernant un actionnaire qui ne possède aucune compétence de l'eau et de l'assainissement (p 27/62) : si le SMAD a confié des travaux à l'entreprise Semerap avec facturation des prestations, c'est que l'un et l'autre avaient à l'époque la compétence environnement et déchets. Aucune observation n'a d'ailleurs été faite par la cour lors des précédents contrôles.

En ce qui concerne le rachat des actions par Sioule et Morge (p 27/62) qui a racheté avec le Siaep de Basse les actions de la Caisse des Dépôts en 2015, une difficulté existe, la Semerap ne voulant payer que 25 € l'action ainsi qu'au SMAD alors que le Caisse des Dépôts réclamait plus de 1 140 000 €. L'estimation du montant du rachat des actions faite par la Semerap, n'a pas été communiquée par cette dernière suite au différentes demandes formulées.

La Semerap a été présidé pendant plus de 20 ans jusqu'en 1995, par le président de la Basse Limagne avec voiture de fonction, indemnité.

Le rapport indique un défaut des observations formulées par la Cour des Comptes dans ses précédents rapports, ce jusqu'en 2016. Le Président devait rappeler à chaque réunion, donc jusqu'en 2018, l'obligation qu'il y avait pour les contrats d'assainissement (déficitaires) d'être équilibrés. Il s'est notamment battu pour la commune de Mozac et Riom (et de tous les autres) pour signer un contrat dans ce sens c'est-à-dire non déficitaire (p 28/62).

#### Concernant les comptes de l'entreprise et leur certification :

Les rapports du commissaire au compte ont été demandés par le Président au bureau d'Etude Gestion 4 désigné à l'unanimité après le décès de M Hubert Baley et le Président Grangeon (Siaep Basse Limagne).

Devant les difficultés rencontrées, le Président demanda à un spécialiste M N'Guyen d'intervenir pour rectifier les comptes Alteau Semerap. Son action fut stoppée par M Abelard et M Jautzy dès son arrivée, car disent t'ils, il coûtait trop cher. Alors que M Guéret Directeur Financier a indiqué qu'il aurait pu rectifier tous les comptes sic, avec un résultat probant.

Il convient de préciser que M Guéret Directeur Financier de Semerap est parti en décembre 2017 pour rejoindre l'école privée Saint Alyre à Clermont Ferrand. Suite aux observations du représentant de la ville de Riom et du Président Lemerle (Siaep Basse Limagne) l'expert-comptable fut changé, Monsieur le Directeur demandant de faire un compte rendu favorable à un expert-comptable autre que celui choisi par le CA

Suite au rapport du cabinet gestion 4, un plan pluriannuel a été élaboré et suivi régulièrement (p 29/62).

#### Contrôle fiscal 2018 :

Le changement de logiciel de facturation décidé en 2012 et mise en oeuvre en 2013 est également la conséquence des problèmes comptables rencontrés. Ce changement avait pour objet de les résoudre, ce qui semble être le cas.

Concernant le renouvellement, il convient de noter que ce sujet était de la responsabilité de M Abelard Directeur Adjoint disposant de tous les contrats et de tous les comptes Semerap.

Concernant le renouvellement et la constitution des provisions : ces sont l'ensemble des contrats de délégation (de l'ordre de 70), et donc y compris celui du Syndicat de Sioule et Morge et du Siarec pour lesquels les provisions sont constitués en application du contrat et non celle des règles fiscales ou législatives, évolutives, en vigueur. Concernant l'exemple du Siarec, ce qui a été reproché par le Siarec à la Semerap est la non application des modalités de calcul des dépenses, et le fait que des travaux d'entretien (et non de renouvellement) y aient été intégrés, d'où le montant de régularisation de plus de 235 000 € ce qui représente 45% du total des régularisations au titre du renouvellement opérées, ce sur le seul Siarec. Le Président n'ayant aucun accès à tous chiffres.

Concernant la loge ASM : Il convient de noter que toutes les collectivités locales (Ville de Clermont et autres) ont une loge à l'ASM. Le Directeur M Baley ainsi que M Abelard ont bénéficié de l'ASM en Mélées (club des entreprises) afin de rencontrer les chefs d'entreprise importants de la Région Auvergne ce qui était très important pour Semerap (Michelin,

Limagrain, Volvic, Entreprises de travaux Publics, grands groupes), le Président ayant été au courant de l'existence de ce club au décès de M Baley.

Le syndicat de Sioule est Morge est à jour de toutes les sommes dues à Semerap, sommes qui avaient été affectées au compte de renouvellement. En ce qui concerne le Syndicat de Sioule et Morge, un état était tenu par Marie Pierre Bourdier avec le nom des bénéficiaires qui ne pouvaient en bénéficier qu'une fois par an à défaut de venu de personnalités invités.

En ce qui concerne le contrôle URSAFF : Le Président avait demandé à ce que les recommandations soient mises en œuvre et ce depuis longtemps.

Tous les problèmes n'ont pas encore été traités : on ne pouvait pas joindre de façon satisfaisante Semerap, Le président s'est occupé personnellement. *de ce problème enfin résolu.*

Tous ce qui a pu être fait par le Président avant son départ l'a été en 2017 (p 32/62). En définitive, il s'agit ni plus ni moins d'un ressentiment de la Caisse des Dépôts et d'Alteau, la première ne siégeant plus à la Semerap, le second ayant perdu les contrats de Basse Limagne et de Plaine de Riom. De même le Directeur Général Jautzy, parti depuis, n'a jamais admis que les élus commandent et remettent en cause parfois sa gestion aventureuse et non rigoureuse. C'est ainsi que les employés de la Semerap voient maintenant intervenir sur des communes faisant parti de la métropole de Clermont Ferrand la SAVAC filiale SUEZ (Ex Lyonnaise des Eaux) là ou la Semerap intervenait auparavant.

J'entends répondre aux observations faites et demande a être entendu lors de la venue du dossier devant la cours pour donner toute explication et répondre à toute interrogation.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean MICHEL

